

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 21 mars 2023, à 19h30  
à la salle du Conseil municipal,**

**Présents**

M. BETTO Frédéric, Vice-président  
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire  
M. BLANC Kevin  
Mme BOYE Jenny  
M. CRÉTARD Pascal  
M. KENDE Michael  
Mme MARQUES Nadia  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme NOLL Dorothea  
M. POTVIN Thierry  
M. VERARDI Tiziano

**Absents excusés**

M. FERRILLO Maximilien  
Mme MORGANELLA Cecilia  
M. PESENTI Sébastien

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire  
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

**Administration**

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale  
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et de l'Adjoint
4. Rapports des commissions
5. Droit d'opposition des conseils municipaux suite à la décision du 15 février 2023 de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre
6. Délibération 4/2023 relative à l'élection complémentaire du Président du Conseil municipal pour la période allant du 21 mars au 31 mai 2023.
- 6a. Résolution 1/23 demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix
7. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

Le Vice-Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises. Absents, M. Maximilien FERRILLO, Mme Cecilia MORGANELLA et M. Sébastien PESENTI sont excusés.

Sur proposition du Vice-Président et selon un vote à l'unanimité de 10 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, un point 6a relatif à la résolution 1/2023 au sujet de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix est ajouté à l'ordre du jour.

---

---

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023**

Le Vice-Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 février 2023.

**1.1. Remarque concernant l'Association des Jeunes Actions (procès-verbal du 13 décembre 2022, point 11.7, page 350)**

**Mme Dorothea NOLL** précise que par sa remarque concernant l'Association des Jeunes Actions (AJA), elle tenait à transmettre sa crainte que les jeunes s'essouffent par tous les projets qu'ils organisent. Elle espère que les jeunes de la commune répondront présents aux événements associatifs et ne remet pas en question la capacité de l'AJA à organiser de tels projets.

Dont acte.

**1.2. Commentaires ironiques sur le giratoire dit « de la Pomme » (point 3.5, page 357)**

**Mme Dorothea NOLL** tient à réaffirmer la teneur ironique de ses commentaires au sujet du giratoire dit « de la Pomme » après avoir discuté avec des personnes présentes le 28 février qui n'avaient pas saisi l'ironie de ses propos.

**M. Tiziano VERARDI et Mme Rose Marie MOTA** confirment également la teneur ironique de leurs propos au même point.

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples observations sur le procès-verbal de la séance du 28 février 2023, le Vice-Président soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; le Vice-Président n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 8 oui, aucun non et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 28 février 2023.**

**2. Communications du bureau du Conseil Municipal****2.1. Élection de Mme Sylvie Malherbe**

Le Vice-président du Conseil municipal félicite Mme Sylvie MALHERBE de son élection au poste d'adjointe au Maire et lui souhaite tout de bon pour les prochains mois et années dans ses nouvelles fonctions.

**2.2 44<sup>ème</sup> course pédestre de Bernex – À travers le coteau**

Le Bureau du Conseil municipal a reçu un courrier d'invitation à la 44<sup>ème</sup> édition de la course pédestre de Bernex, qui aura lieu le 29 avril 2023. Des formulaires d'inscription sont disponibles auprès du Vice-Président.

---

### **3. Communications du Maire et de l'Adjoint**

#### **3.1. Vœux de bienvenue**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire et de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

**MM. Ricardo MUÑOZ et Skander CHAHLAOUI** s'associent aux vœux du Bureau du Conseil municipal pour souhaiter la bienvenue à Mme Sylvie MALHERBE au sein de l'Exécutif. Mme Sylvie MALHERBE reprendra le dicastère des infrastructures et sera prête dès la semaine suivante à assister ux séances de la commission des infrastructures.

#### **3.2. Autorisations de construire**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour pour le mois de mars et qui ne comporte qu'une seule ligne. Aucun conseiller municipal n'a de question sur le document.

#### **3.3. Rencontre avec l'Office cantonal des transports (OCT)**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire a rencontré des représentants de l'OCT le 2 mars 2023 afin de dresser un bilan des différents projets. Il accompagnera Mme Sylvie MALHERBE lors de la prochaine séance de la commission infrastructures pour rapporter les détails des échanges entre la commune et l'OCT aux commissaires.

#### **3.4. Audit de fonctionnement interne de l'administration**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

L'audit de fonctionnement interne de l'administration est en cours de finalisation. Une fois l'établissement du livrable, M. le Maire prendra contact avec M. Michael KENDE, président de la commission des finances pour définir les modalités de restitution des résultats de l'audit.

#### **3.5. Audition par la commission des pétitions du Grand Conseil**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire a été reçu par la commission des pétitions du Grand Conseil au sujet des micro-turbines hydroélectriques sur la Versoix (pétition 2160) et tient à remercier le Conseil municipal d'avoir étendu son ordre du jour pour inclure un vote sur une résolution portant sur ce même sujet.

#### **3.6. Résultats financiers 2022**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire rebondit sur les informations publiées dans la Tribune de Genève sur les résultats financiers réjouissants du canton de Genève pour annoncer que la commune de Collex-Bossy bénéficie également d'un résultat favorable 2022. Les tendances montrent qu'une fois les amortissements complémentaires déduits, le bonni pour la commune sera un montant à 6 chiffres, dont il communiquera la valeur au moment de la clôture des comptes.

#### **3.7. Rencontre avec le GIAP**

*(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

**M. Skander CHAHLAOUI**, inquiet de la progression excessive des coûts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a rencontré la directrice et le directeur financier du groupement. Une discussion approfondie a fourni les garanties nécessaires quant à la prise en charge des enfants et au suivi des dépenses.

#### **3.8. Association des seniors**

*(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

Le 8 mars 2023, une séance d'information en faveur des seniors a eu lieu au centre communal pour présenter les résultats d'un groupe de travail qui a œuvré à la construction d'une association de seniors. Un vote favorable de l'assemblée a jugé pertinent de continuer à investiguer la création de cette structure. Un nouveau groupe de travail des seniors sera donc créé pour élaborer des statuts associatifs.

#### 4. Rapport des commissions

##### 4.1. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de Mme Jenny Boye, vice-présidente)

Une séance a eu lieu le 7 mars.

###### 4.1.1. Cohésion sociale

- **Cadeau pour les seniors** : la Mairie a proposé de modifier le cadeau pour les seniors de plus de 80 ans pour en offrir à tous les seniors. L'alternative à la traditionnelle marmite de l'Escalade en chocolat est toujours en discussion
- **Local des jeunes** : l'AJA a investi le local des jeunes, qui se situe sous le préau de l'école.
- **Conseil municipal des jeunes** : M. Skander CHAHLAOUI rencontrera prochainement une structure qui chapeaute le principe d'organisation de réunions politiques des jeunes.
- **Boîte à livres** : il faut rappeler aux usagers de la boîte à livres de prendre soin des ouvrages à disposition pour ne pas surcharger le travail de l'administration, dont les membres ordonnent régulièrement la boîte à livres.

###### 4.1.2. Culture

- **Programme culturel 2023-2024** : la commission a décidé que le programme de la saison culturelle 2023-2024 serait détachable depuis le Collex-Bossy Infos pour faire des économies et concentrer la communication culturelle sur le numérique.
- **Billetterie culturelle** : la commission a envisagé la mise en place d'une billetterie de la saison culturelle, qui reste en discussion.
- **Exposition Coll'Art'Boss** : l'exposition est en cours à la Chapelle jusqu'au 26 mars 2023 et se tient les mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 et le weekend de 15h00 à 19h00.

##### 4.2. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 13 mars 2023.

###### 4.2.1. Sports

- **Course d'obstacles à Collex-Bossy** : les organisateurs doivent reprendre contact avec la Mairie fin mars pour l'informer de l'avancement du projet de course d'obstacles à Collex-Bossy.

###### 4.2.2. Manifestations

- **Attribution des manifestations** : un email a été envoyé aux associations les informant des manifestations qui leur ont été attribuées. Une seule manifestation n'a pas trouvé preneur, il s'agit de la tenue d'une buvette en plein air pour le spectacle vivant d'Art en campagne. Il a été évoqué en commission que le descriptif de la manifestation n'était pas très explicite. Une relance sera réalisée prochainement.
- **Rencontre citoyenne** : un retour sur le flyer peu attrayant a été fait par la commission, qui a également évoqué différents points organisationnels. Il semble que l'organisation soit compliquée pour l'administration dans la mesure où la commission souhaite être proactive pour cette manifestation. Il est envisagé que l'organisation de cette manifestation relève entièrement du Conseil municipal.
- **Promotions scolaires** : le thème des Promotions 2023 a été choisi en collaboration avec l'équipe éducative : il s'agit de « voyage autour du monde ». Les attractions ont été réservées. À la place des traditionnelles glaces, les enfants recevront une brochette de bonbons confectionnée par l'Association des Parents d'Elèves (APE).

- **Fête nationale** : l'administration recherche encore une animation folklorique suisse pour la fête. Grande nouveauté : l'harmonie de Genthod-Bellevue remplacera la fanfare de Ferney. La question de la rémunération de l'harmonie doit être discutée. Il appartient à présent à la commission de décider si l'impasse doit être faite sur la fanfare.
- **Flambée des sapins** : suite à l'envoi du règlement concernant les feux en plein air par le GESDEC, la commission a voté à l'unanimité de modifier la fête de la flambée des sapins en Flambée du Bonhomme hiver le premier weekend de mars, pour répondre aux exigences du GESDEC en termes de brûlage de bois sec.
- **Collaboration avec le foyer l'Arche** : M. Skander CHAHLAOUI a pris contact avec le foyer pour personnes en situation de handicap l'Arche, qui s'est montré très touché par une proposition de collaboration avec la commune. Une formule de participation doit encore être trouvée.

#### **4.3. Commission Territoire**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Une séance a eu lieu le 20 mars 2023.

##### **4.3.1. Plan directeur communal (PDCoM)**

La compilation des remarques des commissaires au Territoire sur la version finale du PDCoM est en cours. Une séance de restitution publique est prévue le 10 mai 2023.

##### **4.3.2. Visite d'un site de remblayage**

M. le Maire a expliqué le détail de la visite d'un site de remblayage à Peney-Dessous aux commissaires. Les points suivants ont été évoqués :

- Les différentes étapes de remblayage
- La guérite effectuant les contrôles
- Le bruit des machines et des camions sur le site
- Les brumisateurs mobiles pour limiter la poussière
- La taille du site est beaucoup plus petite que ce qui est prévu à Bellevue.
- Le nombre de camions pendant la visite.
- Présence d'animaux sauvages sur le site pour en rendre la visite idyllique.

##### **4.3.3. Décharge de type A**

Le GESDEC n'a pas encore répondu au dernier courrier de la Mairie au sujet de la décharge de type A de Bellevue.

Mme MORGANELLA a fait un point de situation à ses collègues concernant l'initiative sur « l'exploitation à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! ». La commission envisage d'organiser une séance publique à ce sujet. La Mairie n'ayant pas les ressources pour organiser un tel événement, il a été convenu que chaque groupe politique en discute à l'interne et que les responsables de groupes se concertent pour l'organisation de la séance publique.

#### **4.4. Commission Infrastructures**

*(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)*

Le rapport de la séance du 27 février 2023 sera présenté par le président de la commission lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le vice-président ne pouvant pas rendre compte des débats en commission au vu de son absence de la séance.

**5. Droit d'opposition des conseils municipaux suite à la décision du 15 février 2023 de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre**

Le Vice-président demande si ses collègues souhaitent faire valoir leur droit d'opposition à la décision du 15 février 2023 de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

**Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, le Vice-Président conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.**

**6. Délibération 4/2023 relative à l'élection complémentaire du Président du Conseil municipal pour la période allant du 21 mars au 31 mai 2023.**

Les groupes politiques sont invités à annoncer les candidats au poste de Président du Conseil municipal.

**Mme Dorothea NOLL** annonce que le groupe Collex-Bossy Ensemble présente M. Michael KENDE au poste de président du Conseil municipal.

Le Vice-Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Vice-Président ne vote pas)

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
4/2023**

**Délibération relative à l'élection complémentaire du Président du Conseil Municipal pour la période allant du 21 mars 2023 au 31 mai 2023**

Vu l'élection de Madame Sylvie Malherbe au poste d'Adjointe au Maire, ceci depuis le 15 mars 2023,

Vu que Madame Sylvie Malherbe avait été élue Présidente du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023,

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A É L U**

**Par 9 oui, aucun non et 1 abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

**M. Michael Kende**

afin de présider le Conseil municipal pour la période allant du 21 mars au 31 mai 2023.

**Frédéric BETTO, Vice-président du Conseil Municipal**

**6a. Résolution 1/2023 demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix**

Le Vice-Président soumet l'ensemble du texte de la résolution telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Vice-Président ne vote pas).

**Mme Dorothea NOLL** rappelle que lors de la précédente séance du Conseil municipal, M. le Maire avait annoncé que M. Nicolas BAUMGARTNER souhaitait arrêter d'exploiter son usine hydroélectrique. Elle souhaite s'assurer que l'adoption de la résolution 1/2023 n'aurait aucune conséquence sur l'exploitant.

**M. Ricardo MUÑOZ** avait reçu l'information que M. Nicolas BAUMGARTNER avait accepté la nature de l'arrêté du Conseil d'Etat. M. le Maire a pris le soin de consulter M. BAUMGARTNER pour confirmer que son nom puisse bien être mentionné dans la résolution. L'exploitant est informé que la décision lui revient de remettre son installation en activité.

**Mme Dorothea NOLL** se voit confirmer qu'il a bien été contrôlé que la présente résolution 1/2023 n'était pas caduque.

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY****R É S O L U T I O N  
1/2023****Résolution demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix****Les faits :**

- Depuis le 13 février 1945, l'usine hydro-électrique Estier SA produit de l'électricité renouvelable injectée dans le réseau SIG et est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat
- Depuis 1932, le domaine de la Vieille-Bâtie, actuellement propriété de M. Nicolas Baumgartner, exploite une centrale hydroélectrique et injecte de l'électricité dans le réseau SIG. Cette centrale est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat
- Le Conseil d'Etat a refusé par voie d'arrêté le 4 mai 2022, le renouvellement de ces concessions et exigé le démantèlement des installations, privilégiant ainsi la biodiversité de la Versoix.

**Considérant :**

- Que cette production couvre environ 25% des besoins de la commune de Collex-Bossy
- Qu'à ce titre, elle fait partie intégrante de la stratégie communale et est conforme au plan directeur communal de l'énergie approuvé par le Conseil d'Etat
- Que l'urgence climatique déclarée par le canton et que la sortie des énergies fossiles est une priorité
- Que la pénurie d'électricité est une réalité
- Que la pétition 2160 est actuellement traitée devant la commission des pétitions du Grand Conseil

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Invite le Grand Conseil et plus spécifiquement la commission des pétitions ainsi que le Conseil d'Etat est plus spécifiquement le président du département du Territoire, M. Antonio Hodgers,

**Par 10 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

À renouveler les concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydro-électriques sur la Versoix.

**Frédéric BETTO, Vice-président du Conseil Municipal**



## **7. Propositions individuelles et questions**

### **7.1. Contrevenants au chemin de la Fenière**

*(Intervention de M. Tiziano Verardi)*

**M. Tiziano VERARDI** a été interpellé par un habitant qui se plaignait de mouvements nocturnes au chemin de la Fenière, avec des véhicules motorisés restant stationnés phares allumés sur le chemin. Des habitants ont d'ailleurs remarqué que des motocyclistes traversaient la frontière avec la France sur le chemin piétonnier. Les forces de l'ordre ont déjà été appelées au moins une fois mais plus aucun contrevenant ne se trouvait sur les lieux à leur arrivée.

**M. Skander CHAHLAOUI** remercie le conseiller municipal d'avoir fait remonter cette préoccupation, qu'il relaiera auprès du poste de police de Versoix et lors d'une réunion des partenaires de la sécurité au printemps. Entre temps, il insiste sur le fait que les habitants ne doivent pas hésiter à appeler le 117.

### **7.2. Rubalise au giratoire de la Pomme**

*(Question de Mme Dorothea Noll)*

**Mme Dorothea NOLL** a remarqué du rubalise matérialisant un marquage au niveau du giratoire de la Pomme.

**M. Ricardo MUÑOZ** confirme avoir demandé à la voirie de matérialiser un marquage au sol pour visualiser le diamètre du futur giratoire selon les plans de l'OCT.

**Mme Dorothea NOLL** a trouvé que l'assiette du giratoire était minime alors que les plans de l'OCT faisaient état d'une zone de 3 mètres d'herbe et d'une assiette bétonnée d'un rayon de 3 mètres.

**M. Ricardo MUÑOZ** explique qu'il semble y avoir eu une confusion dans la demande de marquage au sol : le cercle sera retracé en rubalise aux bonnes dimensions.

### **7.3. Poubelles de compostage sur la chaussée de la route de l'Etraz**

*(Intervention de Mme Nadia Marques)*

**Mme Nadia MARQUES** trouve dangereux que des jeunes enfants aient placé des poubelles de compostage sur la route de l'Etraz aux abords de la ferme Gindre-Constantin. Elle souhaite signaler que cet acte a été commis par des enfants désœuvrés à la sortie de l'école. Elle confirme avoir remis les poubelles en place.

### **7.4. Volume sonore lors des séances du Conseil municipal**

*(Question de Mme Odile Tahéri)*

**Mme Odile TAHÉRI** demande aux membres du public s'ils entendent bien les interventions des conseillers municipaux durant les séances.

Les membres du public répondent qu'ils doivent s'accrocher pour entendre certains conseillers municipaux.

\* \* \*

La séance est levée à 19h57 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

**Le vice-président du Conseil municipal** :  
**Frédéric Betto**

**La secrétaire du Conseil municipal** :  
**Odile Tahéri**

**La procès-verbaliste** :  
**Noémie Pralat**